

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 AVRIL 2023

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :

Monsieur Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Dalale BELHOUT, Fouzi BENTALEB, Murielle BERNARD, Catherine CHABAY, Noura DALI-OUHARZOUNE, Housseem DHAOUADI, Aminata DIALLO, Sira DIARRA, Alienor EBLING, Abdelhay FARQANE, Gérard GIRARDON, Sandrine GRANDGAMBE, Ahmed KABA, Marc LE FOLGOC, Suzy LEMOINE, Cristina MORAIS, Colette PARENT, Sarith SA, Jarina SAMAD, Mimouna SARAMBOUNOU, Maxime VELAY, Josette GOMILA, Benoît CORDIN, Patrick LEBOUQCQ, Luc MISEREY.

Absents excusés représentés :

Florence BARONE représentée par Sarith SA
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Aurélien PERROT représenté par Gérard GIRARDON
Frédéric REBOUL représenté par Dalale BELHOUT de la délibération n°2023-22 à la délibération n°2023-46 incluse
Othman NASROU représenté par Benoît CORDIN
Anne CLERTE-DURAND représentée par Josette GOMILA de la délibération n°2023-38 à la délibération n°2023-48 incluse

Absents : Guy MALANDAIN – Myriame AOURIR –
Dalale BELHOUT de la délibération 2023-47 à la délibération n°2023-48
Saïd DSOULI de la délibération 2023-47 à la délibération n°2023-48

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN – Paul BERNARDET – Franklin LOBRY – Nelly LOUIS –
Bouchra HAKKI – Aurélia COTTE – Chantal MONNIER – Si-Amar SIAD.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H04 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire

Bonsoir Messieurs-dames. Tous les élus sont bien à leur place avec leur tablette devant eux, salut à ceux que je n'ai pas pu encore voir aujourd'hui. Salut également aux membres du public, merci de votre présence, fidèle pour certains d'entre vous et régulière, pour participer à nos travaux, en tout cas y assister.

(Monsieur le Maire procède à l'appel)

Vous l'aurez noté, de nouveaux élus nous ont rejoints, je vais essayer d'être exhaustif. Je souhaite la bienvenue à Maxime Velay et Mimouna Sarambounou qui ont rejoint l'équipe majoritaire. Bienvenue à vous, j'espère que les travaux de l'assemblée municipale vous plairont et que vous pourrez y consacrer de l'énergie. Et également Monsieur Patrick Leboucq qui, lui aussi, rejoint l'assemblée municipale, en remplacement de Maria Noël. Quant à Myriame Aourir, elle rejoint l'assemblée délibérante en remplacement de Mustapha Larbaoui. Tous deux ont remis leurs démissions qui ont été transmises au préfet. Pour Madame Aourir, nous attendrons de savoir si elle siégera, ou pas. Bienvenue à vous et bon travaux au sein de l'équipe du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2023

ASSEMBLEES

- 22 Relevé des décisions n°2022-91- n°2022-217 au n°2022-225 - n°2023-1 au 2023-15 incluse.
- 23 Approbation du Procès-verbal du 6 Février 2023

ADMINISTRATION GENERALE

- 24 Procès-verbal d'installation de quatre élus municipaux
- 25 Modification de la délibération n°2021-135 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission Administration & Intercommunalité
- 26 Modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public – CDSP
- 27 Modification de la délibération n°2022-360 du 3 octobre 2022 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées et du conseil d'administration de l'école Sainte Marie

AFFAIRES FINANCIERES

- 28 Approbation du compte de gestion exercice 2022
- 29 Approbation du compte administratif exercice 2022
- 30 Affectation des résultats exercice 2022
- 31 Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2023
- 32 Adoption du budget primitif 2023
- 33 Construction d'un nouveau centre technique municipal/Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

34 Attribution Appel d'offre ouvert marché de services : Sécurité Privée

35 Attribution Appel d'offre ouvert Marché de services : Séjours 2023 hors neige

36 Commande Publique-Adhésion à la centrale d'achat de la région Île-de-France

CULTURE

37 Approbation du dispositif Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE) au titre de l'année scolaire 2022-2023

CTM

38 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°6 - électricité.

EDUCATION

39 Versement des subventions communales aux écoles du premier degré dans le cadre des projets pédagogiques de l'année scolaire 2022/2023

40 Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations familiales des Yvelines et la commune de Trappes, relatives au versement de la "Prestation de service unique" (PSU), du bonus ' inclusion handicap ' et du bonus ' mixité sociale ' au bénéfice des cinq établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la ville

JEUNESSE ET SPORTS

41 Approbation du règlement et des droits d'inscription pour les événements sportifs semi-marathon et les autres courses à pied organisées par la Ville de Trappes

RESSOURCES HUMAINES

42 Mise à jour du tableau des emplois de la Ville

43 Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

VIE ASSOCIATIVE

44 Adhésion de la Ville de Trappes au centre Hubertine AUCLERT pour l'égalité Femmes-Hommes

45 Attribution de subventions en direction des associations-exercice 2023

46 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire afin de contribuer à l'élan de solidarité national en faveur des peuples syriens et turcs touchés par le séisme du 6 février 2023.

MOTIONS

47 Approbation du règlement des mariages sur la ville de Trappes

48 La ville de Trappes dénonce l'abandon des missions locales par la Région Île-de-France.

ASSEMBLÉES

22 Relevé des décisions n°2022-91- n°2022-217 au n°2022-225 - n°2023-1 au 2023-15 incluse.

Monsieur le Maire

Comme de coutume, nous commençons par l'examen des décisions et justement on confirme, sauf candidature surprise, que Monsieur Abdelhay Farqane est toujours volontaire pour être secrétaire de séance. Tout le monde est d'accord ? On peut en prendre acte à l'unanimité, merci. Et vous pouvez, si vous le souhaitez, interroger sur les décisions qui ont été prises depuis le précédent conseil municipal.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas, ce point est donc rapidement évacué.

Prend Acte

23 Approbation du Procès-verbal du 6 Février 2023

Monsieur le Maire

Nous pouvons donc continuer avec l'approbation du procès-verbal du 6 février 2023. Est-ce que ce procès-verbal appelle des questions, des remarques, des demandes de modifications ? Je n'en vois pas, je vous propose donc d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février.

Approuvé à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

24 Procès-verbal d'installation de quatre élus municipaux.

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec, comme je l'indiquais tout à l'heure, l'installation de quatre nouveaux élus municipaux, deux issus de la liste « La Gauche unie pour que Trappes respire » : Jacques Delille et Sophal Men ont remis leurs démissions faute de pouvoir trouver le temps pour se mobiliser au sein de l'équipe municipale. Et c'est donc Mimouna Sarambounou et Maxime Velay qui prennent le relais.

Pour la liste « Union républicaine pour Trappes », je le disais tout à l'heure, Mustapha Larbaoui et Maria Noël ont remis leurs démissions. Brigitte Rawlinson, qui était la suivante sur la liste des candidats, a indiqué ne pas souhaiter siéger et a également remis sa démission. Ce qui amène Madame Aourir, candidate suivante sur la liste, à être invitée à siéger. Pour l'instant, elle n'a pas remis de démission, mais il semblerait qu'elle aussi ne souhaite pas siéger au sein du conseil municipal. Quant à Patrick Leboucq, il siège en remplacement de Madame Noël jusqu'à preuve du contraire.

Vous êtes donc invités à prendre acte du procès-verbal d'installation, on vote pour prendre acte. Monsieur Leboucq ?

Monsieur LEBOUQCQ

La date de naissance qui est reportée sur le document est erronée pour moi.

Monsieur le Maire

Est-ce que l'on vous a vieilli ou rajeuni ?

Monsieur LEBOUcq

Non, on m'a vieilli.

Monsieur le Maire

Ah, on va vous rajeunir alors.

Monsieur LEBOUcq

Ce serait une bonne idée.

Monsieur le Maire

Vous pourrez communiquer la bonne date à l'administration, pour ne pas vous rajouter quelques années inutiles ? Merci à vous.

Inutile de voter puisque nous prenons acte.

Prend acte

25 Modification de la délibération n°2021-135 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission Administration & Intercommunalité

Monsieur le Maire

À chaque fois qu'il y a des démissions, des remplacements, les élus sont amenés à remplacer d'autres élus, nous délibérons donc assez classiquement pour assurer cela.

Pour ce qui concerne le remplacement de Maria Noël au sein de la commission municipale Administration et Intercommunalité, l'opposition doit nous indiquer quel est le candidat amené à remplacer Maria Noël. Est-ce que c'est Monsieur Leboucq, est-ce que c'est quelqu'un d'autre, est-ce que vous vous êtes mis d'accord ? C'est Monsieur Leboucq ? Nous prenons donc note de la présence de Monsieur Patrick Leboucq au sein de la commission municipale Administration et Intercommunalité.

Approuvé à l'unanimité

Anne Clerté-Durand a voté à main levée pour.

26 Modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public - CDSP.

Monsieur le Maire

Idem pour la commission de délégation de service public. Maria Noël y siégeait, est-elle amenée à être remplacée de nouveau par Patrick Leboucq ou par quelqu'un d'autre ?

Monsieur LEBOUcq

Je la remplace.

Monsieur le Maire

Très bien.

Approuvé à l'unanimité

27 Modification de la délibération n°2022-360 du 3 octobre 2022 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées et du conseil d'administration de l'école Sainte Marie.

Monsieur le Maire

Et enfin, des modifications concernant la composition des conseils d'écoles et de collèges :

- Madame Deniau est remplacée par Monsieur Djamel Arichi au sein de l'école maternelle Hélène Boucher ;
- Monsieur Delille est remplacé par Monsieur Aurélien Perrot au sein de l'école Jean-Baptiste Clément ;
- Madame Deniau, toujours, est remplacée par Maxime Velay au sein de l'école Louis Pergaud ;
- Pour le collège Youri Gagarine, Sira Diarra, qui était suppléante, est remplacée par Murielle Bernard ;
- Et Hélène Deniau, qui était suppléante également est remplacée par Sira Diarra, c'est un jeu de chaises musicales assez classique.

Nous allons procéder au vote : y a t-il d'autres candidatures, le cas échéant ? Mais je crois que, sauf à ce que l'opposition se déchire sur le remplacement de Maria Noël, ce qui ne semble pas être le cas, le vote peut être immédiat, en bloc et unanime. Si vous en êtes d'accord, nous procédons donc au vote.

Approuvé à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

28 Approbation du compte de gestion exercice 2022

Le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

Madame GRANDGAMBE fait procéder au vote

Approuvé à la majorité

Abstention : Mme GOMILA

29 Approbation du compte administratif exercice 2022

Monsieur le Maire

Nous poursuivons en attaquant la phase d'adoption du budget 2023 de la collectivité. Avec la traditionnelle approbation du compte de gestion et du compte administratif. Là encore, si vous en êtes d'accord, nous voterons d'un bloc les deux délibérations.

Comme de coutume, le décompte du trésorier-payeur et celui de l'ordonnateur, c'est-à-dire du maire de Trappes, convergent au centime près, ce qui est rassurant. Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion. Pour le public et ceux qui ne sont pas familiers de la finance des collectivités locales, il y a une double comptabilité, en quelque sorte. Le maire fait sa propre comptabilité interne sur l'ensemble des engagements de dépenses et de recettes de la collectivité, mais le maire ne signe pas de chèque lui-même. C'est le trésorier-payeur, la trésorerie publique de Trappes rattachée à Bercy, qui engage les dépenses pour le compte de la ville de Trappes et qui assure un contrôle de l'ensemble des actes administratifs et financiers pris par la ville.

Par définition, nos comptes doivent converger, puisqu'à chaque fois que nous décidons de réaliser une dépense nous demandons au trésorier de le faire. Si nos comptes ne convergent pas, c'est que quelqu'un a commis une erreur. Comme tout le monde est rigoureux et sérieux, il n'y a jamais d'écart et au centime près les comptes convergent très exactement, c'est le cas encore pour l'année 2022.

Il s'agit donc de donner quitus à la gestion de l'ordonnateur, maire de Trappes, des comptes pour l'année 2022. Je vais vous les présenter très rapidement, en quelques mots, et ensuite je m'absenterai pour vous permettre de voter en mon absence, comme la loi l'exige, pour que vous puissiez donner quitus à cette exécution budgétaire du budget que vous avez autorisé lors de l'adoption du budget primitif et des budgets modificatifs tout au long de l'année 2022.

Pour faire un petit point rapide sur l'exercice budgétaire 2022, nous avons ouvert en crédits 62 350 000 €, intégrant les dépenses d'ordres, et nous avons réalisé 54 644 000 € de dépenses. Ces derniers se répartissent, comme de coutume, essentiellement en charges à caractère général, en frais de personnel et en dépenses diverses et variées.

Les opérations d'ordres s'élèvent à 1 700 000 €, les opérations réelles s'élèvent à 52,8 millions d'euros, soit un taux de réalisation d'un peu moins de 94 % du budget ouvert.

En recettes, nous avons inscrit évidemment le même montant : 62 350 000 € de dépenses, nous avons réalisé 58 500 000 € de recettes. Là encore, je ne détaille pas les opérations d'ordres, les opérations réelles, tout est stipulé dans les documents qui vous ont été communiqués. Je rentre un peu dans le détail pour que l'on puisse tout à l'heure, en miroir, évoquer les chiffres en recettes notamment du budget prévisionnel 2023 :

- Les impôts locaux ont généré 18 400 000 € de recettes, plus une compensation par l'État d'exonération de la taxe foncière à hauteur de 1,3 million d'euros ;
- La dotation globale de fonctionnement de la ville était légèrement en baisse en 2022 par rapport à 2021. Nous avons l'espoir qu'elle augmente en 2023 par rapport à 2022, elle a atteint 2 275 000 € ;
- La dotation de solidarité urbaine était portée à 12 171 000 €, en légère hausse par rapport à l'année précédente ;
- Le fonds de solidarité de la Région Île-de-France était quasi stable à un peu moins de 3 millions d'euros, 2,9 millions d'euros ;
- L'attribution de compensation de Saint-Quentin, qui est une forme de subvention de Saint-Quentin aux communes, était stable à 8 millions d'euros ;
- Et les recettes liées aux tarifs que payent les usagers pour accéder aux services à 2 600 000 €, quasiment stable.

Je ne rentre pas dans le détail des subventions un peu plus faibles, nous avons la CAF à 3 millions d'euros malgré tout, et un certain nombre de recettes liées à des subventions ici ou là, ou aux droits de mutation, etc.

Pour l'investissement :

- Nous avons inscrit en dépenses en crédits ouverts 37 millions d'euros, nous en avons réalisé 17,8 millions et il reste à réaliser, dans les dépenses engagées ou celles qui restent à engager et à réaliser en 2023 : 11 603 000 € ;
- Pour les recettes, nous avons également inscrit 37 375 000 €, nous en avons réalisé 14 millions, il reste à en réaliser 6 millions.

Voilà pour ce qui concerne l'exercice de l'année 2022.

Pour les résultats, vous l'avez noté, plus de recettes que de dépenses réalisées en 2022, ce qui génère, comme de coutume, un excédent de fonctionnement. Cette année, il atteint quasiment 8 millions d'euros. Et un excédent en investissement d'un peu moins de 4

millions d'euros : 3,9 millions d'euros. Ce qui nous donne un excédent en fin d'année de 11,5 millions d'euros.

Néanmoins, lorsque l'on intègre les fameux restes à réaliser pour l'année 2022, ils s'élèvent à 11,6 millions en dépenses, je le disais, et à 6 millions en recettes. C'est-à-dire qu'il reste 5,5 millions d'euros à financer, soit un solde négatif, lorsque l'on prend les excédents d'investissement (4 millions) et ce qu'il reste à financer (5,5 millions en solde négatif), cela nous donne en investissement un exercice déficitaire de 1 500 000 €. Ce sont beaucoup de chiffres, il faut suivre, c'est comme dans les cours de mathématiques, ce n'est pas toujours simple. Mais lorsque l'on prend l'excédent de fonctionnement d'un peu moins de 8 millions d'euros et qu'on lui retire la ponction nécessaire pour financer l'investissement à hauteur de 1 500 000 €, il nous reste un excédent net total pour l'année 2022 de 6 444 425,70 €.

Voilà pour le compte administratif de l'année 2022. Nous aurons à discuter juste après de la façon dont nous affectons ces 6 400 000 € d'excédent. Et avant de vous permettre de voter, je dois quitter la salle, vous pourrez débattre et voter le cas échéant en mon absence.

Monsieur le Maire quitte la salle

Madame GRANDGAMBE

Merci. Je vais attendre que le Maire soit sorti pour procéder au vote de l'ensemble du compte administratif.

Madame GOMILA

Nous n'avons pas voté sur le compte de gestion.

Madame GRANDGAMBE

Le Maire a dit que l'on voterait les deux ensembles.

Madame GOMILA

Ce ne sont pas forcément les deux mêmes votes. J'ai des questions sur le compte administratif. Tout d'abord, en section d'investissement, les recettes. Je remarque qu'il y avait 37 375 000 € de recettes budgétées pour 2022, seulement 14 265 000 € ont été réalisées, 6 millions ont été reportées en restes à réaliser pour le budget 2023, et 17 millions ont été purement annulées. J'aurais donc voulu une explication sur cette annulation.

Madame GRANDGAMBE

Vous avez d'autres questions ?

Madame GOMILA

Oui, j'en ai trois pages, si vous voulez que je les lise toutes les trois, je pense que vous ne pourrez pas répondre à toutes dans la foulée.

Madame GRANDGAMBE

Posez vos questions, je ne suis pas adjointe aux finances, là où nous pouvons répondre nous répondrons, et pour les autres nous vous ferons un retour par écrit.

Madame GOMILA

Ce n'est pas le but d'un conseil municipal, mais bon.

Madame GRANDGAMBE

Vous voyez pourquoi je vous ai répondu cela, parce qu'en fait le but d'un conseil municipal est de débattre sur des projets et des orientations politiques, mais ce n'est pas de faire de la technicité budgétaire. Lorsqu'il y a des questions qui nécessitent une explication, évidemment nous sommes là pour vous la donner. Mais ce que nous appelons un débat, visiblement ce n'est pas ce que vous appelez un débat. Si le but, pendant deux heures, est d'éplucher l'ensemble du compte administratif pour poser des questions techniques, ce n'est pas notre rôle ici. D'où ma remarque disant que lorsque l'on peut vous donner les réponses, nous allons vous les donner, mais nous n'allons pas passer deux heures à éplucher l'ensemble des lignes budgétaires. C'est plutôt un travail de commission, nous ne sommes pas des techniciens ici. Est-ce que nous sommes d'accord sur ce à quoi sert un conseil municipal ? Puisque j'ai bien vu que lors du dernier conseil municipal personne n'a parlé, à part Monsieur Miserey, sur les orientations politiques et là vous allez nous faire, du ligne à ligne, ce n'est franchement pas le lieu.

Madame GOMILA

Je prends donc note que vous ne souhaitez pas que je pose mes questions.

Madame GRANDGAMBE

Au contraire, je vous ai dit l'inverse, posez vos questions, nous prenons note.

Madame GOMILA

Je ne les ai pas posées parce qu'effectivement ce sera long. Mais je ferai une remarque sur la tenue des commissions, je suis enchantée que vous en parliez. Les commissions durent 15 minutes, en tout et pour tout, pour voter le compte administratif, le compte de gestion, report de résultats, le budget, tous les autres thèmes financiers c'est-à-dire les marchés publics, les avenants, etc., cela dure 15 minutes du début à la fin. Et en plus, il n'est pas prévu que l'on ait des documents et surtout ils ne sont pas donnés à l'avance. C'est-à-dire que l'on ne risque pas de pouvoir les étudier avant les commissions pour poser des questions. Je dis donc haut et fort que ces commissions ne servent absolument à rien. Je voterai donc contre tous les points financiers de ce conseil.

Madame GRANDGAMBE

Très bien, merci. Finalement, il n'y a plus de questions ? D'accord, comme ça on a gagné du temps.

Je vais donc vous proposer de voter à partir de ce qui vous a été présenté, c'est-à-dire, déjà, l'équilibre financier du compte administratif. Je vous redonne juste les chiffres :

- Sur les dépenses, nous sommes à un global de 68 908 654 € ;
- Et en recettes : 84 460 700 €.

Ça, c'est pour la partie globale, investissement et fonctionnement.

Ensuite, il y a donc la répartition, ce qui vous est proposé sur l'article 2 de la délibération. On vous annonce :

- Les résultats de la section de fonctionnement excédentaire de 7 986 8776 € ;
- Les résultats de la section d'investissement excédentaire de 3 989 245 € ;
- Et l'article 3 arrête les reports à la somme de 11 603 55 € en dépenses et la somme de 6 072 059 € en recettes, selon le détail que vous avez en annexe.

Cela a été précisé dans la présentation du maire, le compte de gestion est identique en tout point, ce qui est nécessaire et plutôt une bonne nouvelle, nous avons donc ces deux documents à voter.

Nous commençons par le compte de gestion. Le compte de gestion est un acte administratif qui ne dépend pas de la mairie.

Deuxième vote, comme cela Madame Gomila sera rassurée, cette fois-ci le compte administratif. Merci à vous.

Le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

Approuvé à la majorité

Contre : Gomila/Cordin-Nasrou/Leboucq Anne Clerté-Durand.

Madame GRANDGAMBE

Nous pouvons donc demander au maire de revenir.

(Monsieur le Maire rejoint l'assemblée)

30 Affectation des résultats exercice 2022

Monsieur le Maire

Je crois que, sauf erreur, le compte administratif a été voté, je vous en remercie, et le compte de gestion également, par définition, nous pouvons continuer avec l'affectation des résultats.

Comme je vous l'indiquais, l'année 2022 a généré un excédent net de 6 444 000 €. Nous vous proposons de l'affecter, de façon assez classique là encore :

- A hauteur de 4 millions d'euros pour le financement de la section de fonctionnement ;
- Et à hauteur de 3 986 876,20 € à la section d'investissement.

Y a-t-il des questions, des interventions ? On soumet aux voix. Monsieur Cordin, avant de soumettre aux voix.

Monsieur CORDIN

Juste pour savoir si cette répartition, comme vous l'avez dit classique, 4 millions - 4 millions, correspond à une habitude, ou si cela répond à un besoin de financement dans chacun des postes qui est assez équivalent.

Monsieur le Maire

C'est un besoin assez classique, ou plutôt c'est une capacité d'autofinancement de nos investissements par la ville de Trappes à hauteur de 4 millions, 4,5 millions, 3,5 millions, tout dépend des années et du niveau de l'excédent. En général, en autofinancement, la ville génère à peu près 4 millions d'euros. Ce qui permet derrière, lorsque nous allons recourir à l'emprunt, par exemple, de démontrer que la ville ne recourt pas à 100 % à l'emprunt, mais qu'elle est capable de générer elle-même son autofinancement en investissement.

D'autres questions ? Non ? Madame Gomila.

Madame GOMILA

Oui, j'ai une question. Outre le fait que vous venez de dire qu'il y a un excédent net de 6,4 millions d'euros et qu'en fait on en affecte 8, ce n'est donc pas très compréhensible, je pense, pour la plupart des gens qui vous écoutent. Je dis ce qui est, vous annoncez un excédent net de 6,4 millions d'euros et ensuite vous partez sur une répartition de 4 millions et 4 millions. Ceci dit, j'ai compris, donc ça va.

Je me pose un peu la même question sur la répartition, puisqu'en fait nous allons voir tout à l'heure que dans le budget 2023, les 4 millions que vous affectez en fonctionnement, en réalité vont de nouveau, à la fin de la section de fonctionnement, être passés en virement à la section d'investissement. Ce qui fait qu'en gros, on aurait pu directement passer 8 millions à la section de fonctionnement. Je ne vois donc pas vraiment ce qui justifie ce

partage disant que l'on en met 4 là, 4 là, mais qu'au final les 4 que l'on a mis là on les repassera de l'autre côté à terme dans le budget.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Madame Gomila. Je ne suis vraiment pas d'humeur aujourd'hui à rentrer dans des polémiques microcholines avec vous, je vous remercie donc pour votre précieuse et riche intervention qui éclairera l'assemblée publique.

Pas d'autres questions ou interventions, on soumet aux voix ? On soumet aux voix.

Approuvé à la majorité

Votes contres :

GOMILA/CORDIN/NASROU/LEBOUCQ/CLERTE-DURAND

31 Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire

Vous vous en souvenez, la ville de Trappes en 2021 a été l'une des rares à diminuer son niveau d'imposition sur la taxe foncière, qui est le dernier levier fiscal que maîtrisent les collectivités locales, en l'occurrence les communes et les intercommunalités. La ville avait diminué de 5 % — de 1,4 ou 1,6 point, je ne me souviens plus très bien, l'équivalent de 5 % — le niveau de la taxe foncière sur le bâti. Nous n'avons pas augmenté les impôts l'an dernier et nous vous proposons, pour l'année en cours, toujours de ne pas augmenter les impôts. Étant entendu que les contribuables trappistes payent déjà un impôt d'un montant élevé et qu'il nous semble opportun de ne pas alourdir la charge des impôts sur nos concitoyens qui sont, en général, plutôt des classes moyennes. Les propriétaires à Trappes sont rarement de grands propriétaires terriens riches qui payent l'impôt sur la fortune, ce sont, en général, des personnes âgées modestes qui ont acquis leurs biens il y a très longtemps, parfois à un prix assez modeste, et qui vivent toujours dans leur résidence principale. Il ne s'agit pas de multi propriétaires, en tout cas pour les particuliers, qui engrangent les loyers. Nous avons malgré tout un nombre important de contribuables à la taxe foncière qui sont les bailleurs sociaux et qui se voient appliquer le même taux, quand ils ne sont pas purement et simplement exonérés par l'État du paiement de leurs taxes.

- Pour la taxe sur le foncier bâti, nous maintenons le niveau de l'impôt à 34,58 %, intégrant ce qui était hier les différentes parts de la taxe sur le foncier bâti, la part communale, la part départementale ;
- Pour la taxe sur le foncier non bâti, sur les terrains vierges, nus, elle est de 112,45 €, elle restera de 112,45 €. Là encore, les recettes générées par le foncier non bâti sont marginales puisqu'elles sont à hauteur de 116 000 € pour la ville de Trappes, là où les taxes sur le foncier bâti permettront d'engranger 18,3 millions d'euros en 2023, nous l'espérons, de recettes fiscales ;

En y ajoutant un certain nombre de taxes complémentaires, des allocations compensatrices dont je parlais tout à l'heure sur le foncier bâti, et un coefficient correcteur, ce sont 20 700 000 € de recettes de la ville de Trappes qui sont liées à la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Pour l'information du conseil municipal et du public, je rajoute un élément dont vous avez peut-être déjà pris connaissance. Il y a quelques jours, l'agglomération de Saint-Quentin a voté une augmentation de ces taux. Je crois que l'on était à un peu moins de 1 %, si ma mémoire est bonne, et que l'on a arrondi à 2 %. C'est donc une augmentation assez significative en variation pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, elle se ressentira sur les feuilles d'impôts de nos concitoyens. On a augmenté de 1,30 point, on est passé de 0,70 % à 2 % pile dans la part de l'agglomération de Saint-Quentin-en-

Yvelines. Ce qui veut dire, je vous le disais, que les contribuables verront leurs impôts augmenter mécaniquement avec la hausse de la taxe foncière votée par Saint-Quentin-en-Yvelines. Et ils verront également leurs taxes augmenter avec l'évolution des bases. Vous savez que la valeur et l'évolution des bases ne sont pas décidées par le conseil municipal, mais par le Parlement et cette année elle suit l'inflation. Les bases devraient donc progresser de 5 %, ce qui est considérable. Concrètement, le maintien des taux ne se traduit pas par un maintien du niveau de la taxe foncière payée par les contribuables, malheureusement c'est ainsi, mais ce sont des recettes pour la collectivité.

Ce sera une grande confusion dans l'esprit de nos concitoyens, parfois, de décortiquer leur taxe foncière avec ces différentes composantes, de comprendre qui l'augmente et par quelle dynamique cette taxe peut évoluer à la hausse, et de déceler le vrai du faux. Et de percevoir, notamment, que le conseil municipal, si vous l'approuvez, choisit de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière. A contrario, de nombreuses communes voisines, de tous bords politiques, ont décidé d'augmenter en 2022 et 2023 le niveau de leur taxe foncière.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Madame Gomila.

Madame GOMILA

Je pense que nous allons voter contre. Vous savez pourquoi, parce que c'est déjà un sujet de campagne depuis très longtemps, avant 2020. Nous estimons que les taux d'imposition sur le foncier bâti sont trop élevés à Trappes, qui pèsent notamment sur les petits propriétaires. Ils avaient été augmentés, sans vraiment de justification, avant 2020, nous avons toujours demandé leur réduction. L'année dernière, vous aviez effectivement baissé de 5 %, nous disions que c'était au minimum 10 %, ce qui correspondait d'ailleurs à l'augmentation qui avait été faite, voire plus. Puisque l'on voit bien que le produit attendu est de 18 millions pour le budget 2023, ce qui correspond à un tiers de la section de fonctionnement du budget de la ville. Sachant que l'on a de gros excédents de fonctionnement, puisque cette année le CA 2022 était excédentaire sur la section de fonctionnement de 8 millions, il y a donc largement la possibilité de réduire ces taxes d'imposition. Voilà donc notre position.

D'autre part, c'est peut-être toujours mon côté technique, mais je vous signale qu'il manque une taxe dans votre tableau, à savoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qu'il est désormais obligatoire, en 2023, de voter. Vous l'avez dans la fiche annexe n° 1259, c'est un taux de 12,86 % et normalement elle doit être incluse dans la délibération.

Monsieur le Maire

Merci. Madame Grandgambe.

Madame GRANDGAMBE

Pour la parfaite information de tout le monde, nous avons eu un conseil d'agglomération où la Droite qui pilote cette agglomération nous a fait pleurer en expliquant que, franchement, c'était trop dur, qu'aucune collectivité territoriale ne pourrait s'en sortir à moins d'augmenter les impôts. Nous leur avons fait remarquer que nous n'avons pas augmenté les impôts à Trappes, que nous les avons même baissés. En toute logique, nous nous sommes donc abstenus sur cette augmentation d'impôts, en plus pour un projet que nous ne partageons pas.

Nous nous retrouvons donc avec une Droite qui, à l'agglomération, augmente les impôts, et la même Droite, puisque Monsieur Nasrou a voté l'augmentation d'impôts, qui nous explique à Trappes qu'il faudrait les baisser. Franchement, soyez un peu cohérents ! Dans votre logique politique, on s'y perd ! À un moment donné, vous ne pouvez pas tenir, à 500 m de distance, des discours qui sont complètement opposés.

Madame GOMILA

C'est une cohérence financière.

Monsieur le Maire

Attendez que je vous donne la parole, Madame Gomila, vous voudrez bien la demander et attendre qu'on vous la donne, il faut respecter le règlement intérieur.

Madame GOMILA

Excusez-moi.

Monsieur le Maire

Vous êtes excusée.

Madame GOMILA

C'est donc une cohérence financière au vu des chiffres. Je pense que toutes les communes et toutes les agglomérations n'ont pas, comme à Trappes, des excédents budgétaires aussi importants. Et comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure — mais je vous excuse parce que vous m'avez dit que les chiffres n'étaient pas votre partie — nous avons à Trappes des excédents très importants. Et sur le CA 2022, il y avait en tout 12 millions d'excédent avant le report des restes à réaliser sur 2023. Je pense que ce n'était pas le cas sur la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire

Merci. Sandrine Grandgambe a tout dit, je ne vais donc pas en rajouter, mais il y a un problème de cohérence dans votre groupe politique et dans votre camp politique. Vous avez fait une liste commune, un patchwork de bric et de broc, aujourd'hui ce sont trois groupes différents, des démissions en cascade, des gens qui n'assument pas le discours des autres, qui s'opposent les uns aux autres. On n'imagine même pas ce que cela aurait donné si vous aviez eu le malheur de gagner les élections. Heureusement, les Trappistes ne sont pas fous, ils ne vous ont pas confié une majorité, parce qu'aujourd'hui cette ville ne serait pas gouvernée. Elle serait ingouvernable avec des gens qui ne sont même pas capables de s'opposer ensemble, imaginez s'il s'était agi de gouverner ensemble.

Allez expliquer au maire d'Élancourt, votre ami et mentor, qui a un taux d'imposition à la taxe foncière supérieur à celui de Trappes, allez lui expliquer qu'il faut baisser la taxe, comme cela il pourrait le faire dans sa ville et dans l'agglomération de Saint-Quentin et j'applaudirais des deux mains. Soyez cohérents, cessez donc les invectives inutiles et les polémiques stériles en conseil municipal. Et proposez, parce que je n'ai toujours pas vu le début du bout d'une proposition, ni en débat d'orientations budgétaires ni aujourd'hui, sur ce que nous devrions faire – indépendamment des chiffres, des montants et du taux de la taxe foncière – de l'argent public pour rendre un meilleur service aux habitants. Je suis très fier de ce que fait toute mon équipe au service des habitants de cette ville, de toutes les générations, des plus âgés aux plus jeunes, aux enfants. Des projets d'investissement qui se préparent, de ceux qui sont en cours de réalisation, des nouveaux services proposés par la population, notre volonté d'accompagner sur le champ culturel, éducatif, ceux qui en ont besoin. Et d'atteindre l'excellence partout, parce que les Trappistes la méritent. Quant à vos polémiques de bas niveau, je vous laisse vous y embourber sans vous suivre, vous me permettez.

Merci à vous, l'assemblée est éclairée sur cette délibération sur le vote des taux de fiscalité. Nous serons cohérents jusqu'au bout avec notre engagement de campagne et nous maintiendrons les taux de fiscalité au plus juste pour financer le projet municipal et rien d'autre. Je lance le vote.

Approuvé à la majorité Votes contre : Mme Gomila/M. Cordin/M. Nasrou/M. Leboucq/Anne Clerté-Durand

32 Adoption du budget primitif 2023

Monsieur le Maire

Un budget primitif, pour les grandes lignes, dont les équilibres se présentent ainsi :

- En section de fonctionnement – je rappelle que l'on distingue le fonctionnement et l'investissement – : 62 848 000 € inscrits en dépenses, avec :
 - En recettes :
 - 22 millions d'euros liés à la fiscalité directe, nous en parlons, la taxe foncière pour l'essentiel, mais également quelques petites recettes : la taxe publicitaire, les taxes additionnelles, etc., la taxe électricité que vous payez avec votre facture d'électricité. La participation de Saint-Quentin, toujours le même montant : 8 millions d'euros ;
 - Les différentes dotations et fonds de péréquation : dotation globale de fonctionnement, DSU, FSRIF, FDPTP, à hauteur de 19 millions d'euros ;
 - Les subventions et autres participations, essentiellement de la CAF, de l'État, du Département, à hauteur d'un peu moins de 6 millions d'euros ;
 - Les redevances et produits des services pour 3 300 000 €, payés par nos concitoyens ;
 - Et l'affectation du résultat de l'année 2022 affecté pour 2023 que j'évoquais tout à l'heure, à hauteur de 4 millions d'euros.
Ce qui donne 62,8 millions d'euros de recettes.
 - En dépenses, évidemment la même chose, ou presque : 50 848 000 €, plus de 4 millions destinés à financer l'investissement :
 - L'essentiel des dépenses, comme toujours, ce sont les frais de personnel, le millier d'agents de la fonction publique territoriale qui œuvre au quotidien ;
 - Ainsi que les charges générales des services : 36 millions d'euros pour les RH, 16 millions d'euros pour les frais généraux des services.
- Pour la section d'investissement :
 - Un équilibre établi à 36 millions d'euros :
 - Des subventions attendues et espérées dans le cadre de la mise en œuvre de nos projets ;
 - L'autofinancement à hauteur de 4 millions d'euros ;
 - Le fonds de compensation de la TVA, puisque la ville ne paye pas la TVA sur ses dépenses d'investissement, à hauteur d'un peu moins de 2 millions d'euros ;
 - Et l'affectation du résultat de la section d'investissement de l'année précédente, à hauteur d'un peu moins de 4 millions d'euros ;
 - Le recours à l'emprunt, évidemment, puisqu'il faut emprunter pour financer l'investissement.
 - Je le disais tout à l'heure, l'autofinancement, c'est-à-dire ce que la ville épargne chaque année, ne suffit pas à financer ces investissements. Nous avons donc inscrit en dépenses :
 - En emprunts : 8 millions d'euros qui viendront s'ajouter à nos recettes pour les dépenses d'investissement classiques ;
 - Mais également, malheureusement, une dépense d'investissement de 1 550 000 €, un prêt spécifique lié au financement de la quote-part de la ville de Trappes pour l'enfouissement de la route nationale 10.
Les dépenses se répartissent à due concurrence, avec un certain nombre de lignes qui explicitent le montant de l'investissement et qui

se répartissent entre les frais d'études, l'acquisition, le matériel, le mobilier, etc., et les travaux ainsi que les interventions sur la voirie, les réseaux et les espaces verts. Voilà pour les grandes enveloppes de dépenses d'investissement ;

- Et évidemment, le remboursement de la dette, nous empruntons chaque année, mais nous remboursons évidemment chaque année un certain nombre d'emprunts du passé. Pour la collectivité de Trappes, nous avons un poids de la dette chaque année autour de 4 millions d'euros, 4 340 000 € exactement pour l'année 2023.

Voilà pour les équilibres budgétaires pour l'année 2023.

Monsieur Malandain nous avait réservé la primeur de son intervention sur le budget, normalement prévue au moment du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu au mois de février. Il voulait intervenir aujourd'hui, malheureusement son absence ne le permettra pas. Je ne crois pas qu'il ait, parmi les rangs de l'opposition, ses fameux colistiers qui s'entre-déchirent depuis leur défaite, de porte-parole pour s'exprimer en son nom. Nous ne serons donc malheureusement pas éclairés sur le point de vue de Guy Malandain, nous allons donc passer au vote.

Approuvé à la majorité

Contre: Miserey/Gomila/Cordin/Nasrou/Leboucq/Clerté-Durand

33 Construction d'un nouveau centre technique municipal/Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire

Je rappelle que le centre technique municipal est aujourd'hui localisé au sein de l'ancienne ferme du village, un très beau site qui sera rendu aux Trappistes dans les prochaines années. Et le centre technique municipal s'installera dans des locaux et des équipements flambant neufs qui seront construits dans la zone industrielle du nord de la commune, sur un terrain que la ville a acquis auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'euro symbolique, et qui fait l'objet d'une première dépollution, pour plusieurs centaines de milliers d'euros, avant de pouvoir construire effectivement le futur CTM.

Nous avons mis en œuvre un concours, évidemment, une dépense de 15 millions d'euros ne se fait pas de gré à gré, un concours pour pouvoir sélectionner le cabinet d'architectes, le groupement qui a présenté le meilleur projet. Évidemment, c'est à chaque fois beaucoup de réponses, de projets, d'équipes qui candidatent. Ma mémoire me trahit, je ne sais plus combien de candidatures ont été reçues, je crois que c'est plus d'une trentaine. En jury de concours, nous avons donc pris le temps d'examiner chacun de ces projets, d'en mesurer les forces et faiblesses, de sélectionner ensuite trois groupements autorisés à concourir et financer pour pouvoir nous présenter les esquisses et un projet avec plus de détails. Et au terme de la réflexion du jury, qui s'est réuni au mois de janvier, de façon spontanée et unanime tous les élus ont convergé vers le même projet.

Je rappelle que lorsque les projets sont présentés au jury composé des élus et d'un certain nombre d'architectes mandatés par l'Ordre des architectes, les propositions sont anonymes. Nous ne savons pas quel cabinet a candidaté et a présenté quel projet, nous n'avons que des documents, une présentation qui nous est faite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous accompagne. Nous choisissons sur projet, sur plan, nous ne choisissons pas en fonction du nom du cabinet d'architectes, qu'il soit très connu ou relativement anonyme. Et de façon assez unanime, nous avons convergé vers le projet présenté par ACLAA Architectes, qui a réuni comme mandataire Igrec Ingénierie, le Groupe Gamba et Elementerre Paysages, un certain nombre de compétences complémentaires de bureau d'études qui l'accompagneront dans le projet.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 10 244 000 € HT, à laquelle il faut ajouter, bien sûr, les frais d'études, les frais d'architectes, etc., et les dépenses toutes taxes comprises. Pour la mission de base : 1 206 000 € HT pour le cabinet d'architectes et son groupement. Un taux de rémunération qui s'élève, assez classiquement, à un peu moins de 12 %. Et pour les missions complémentaires : 532 000 € HT, soit un total de 1 739 000 € HT.

La délibération vise donc à attribuer ce grand marché pour un grand équipement municipal flambant neuf d'avenir, et qui visera les plus hauts standards en matière environnementale, qui apportera aussi un confort et une efficacité plus importants à nos équipes des services techniques. C'est bien le groupement avec l'architecte, si vous en êtes d'accord, qui se verra attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, et qui pourra commencer sa mission dans les mois qui viennent.

Y a t-il des questions, des interventions sur cette délibération ? Je n'en vois guère, je soumetts donc directement aux voix. Si, Monsieur Cordin ? Allez-y.

Monsieur CORDIN

Je voulais juste savoir si vous aviez un visuel à nous présenter de ce projet.

Monsieur le Maire

Nous en avons un, qui n'est pas présentable de suite, celui qui a été présenté au jury de concours. Vous pourrez demander à Monsieur Malandain qui y a siégé, si vous vous parlez encore.

Monsieur CORDIN

Nous nous parlons beaucoup, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire

Je n'en suis pas convaincu. Le vote est ouvert, vous pouvez voter.

Approuvé à l'unanimité

34 Attribution Appel d'offre ouvert marché de services : Sécurité Privée

Monsieur le Maire

La ville fait appel à une entreprise de sécurité privée pour un certain nombre de manifestations municipales ou pour les spectacles donnés au sein de la halle culturelle de La Merise. Elle a donc un marché pour pouvoir sélectionner son prestataire, avec deux lots :

- Le premier sur les événements municipaux, en général des événements de plein air, pas uniquement, mais essentiellement ;
- Ainsi que, je vous le disais, un deuxième lot spécifique aux spectacles de La Merise.

L'appel d'offres a été fructueux : 6 offres ont été reçues pour les lots 1 et 2, dont une seule était exclue hors délai pour les 2 lots. Et la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 21 mars, a choisi :

- Pour le lot 1 l'entreprise Newgard, qui est installée à Rungis, pour un montant maximum annuel de 85 000 € HT ;
- Et pour le lot 2, elle a choisi la même entreprise Newgard pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

Pas de question, pas d'intervention ? Je soumetts donc aux voix.

Approuvé à l'unanimité

35 Attribution Appel d'offre ouvert Marché de services : Séjours 2023 hors neige

Monsieur le Maire

Les séjours neige ont déjà été attribués. Beaucoup de lots, puisque nous n'avons pas moins de 15 lots à attribuer. La plupart ont reçu au moins une offre, certains n'ont pas vu de candidats se positionner, ce qui permet à la ville, ensuite, de négocier directement avec des prestataires qui voudront bien faire une offre sur mesure :

- Deux offres pour le lot n°1, c'est l'association Profil Evasion qui a remporté le lot pour un montant total de 13 000 €, il s'agit des séjours 8-11 ans ;
- Pour le lot n°2, les séjours 6-7 ans à la mer, c'est l'association Evasion 78, que l'on retrouve également sur le lot n°3 ;
- On retrouve de nouveau l'association Profil Evasion, cette fois pour les 6-7 ans en activités de pleine nature ;
- L'association Concorde pour le séjour moto-multi activités pour les 13-17 ans ;
- L'association Evasion 78, de nouveau, pour le séjour jeunesse de pré-rentrée remobilisation scolaire 10-14 ans ;
- L'association Evasion 78, toujours, pour le lot n°13, séjours de révision du brevet ;
- Et la Maison familiale rurale La Roche du Trésor qui a récupéré le lot n°14, mais qui est, finalement, annulé faute de combattants, l'attribution de ce lot n'a donc plus lieu d'être. Dans la délibération, l'attribution du lot n°14 est donc supprimée.

Les lots n° 5, 6, 9, 10, 11, 12, 15 sont infructueux, nous allons donc mettre en œuvre une procédure de marché négocié pour trouver des prestataires susceptibles de les porter.

Voilà pour cette délibération, y a-t-il des questions ? Cette délibération très procédurale d'attribution des marchés permet essentiellement de saluer de nouveau le travail des équipes et des services qui montent un nombre très important de séjours pour les jeunes Trappistes et les familles, parce qu'il y a également des séjours pour les familles, et des séjours un peu plus spécifiques. Je pense notamment aux séjours linguistiques qui permettent à nos enfants d'aller découvrir des pays étrangers et pratiquer des langues étrangères, ce que l'on fait peu à l'école française, malheureusement. Nous pouvons être assez fiers d'envoyer, chaque année — je le dis notamment en regardant Abdelhaye Farqane et Aminata Diallo dans les centres sociaux — près de 600 Trappistes en séjours, à des tarifs plus qu'accessibles. C'est une offre de service public de très belle qualité, le droit aux loisirs étant un droit et non un privilège, il convient que la puissance publique le garantisse à tous et toutes. Parce que nous sommes dans une ville où, quels que soient ses moyens, on peut avoir l'opportunité de partir en congé et de profiter de la vie pendant les vacances.

S'il n'y a pas de questions, je sou mets aux voix l'affectation de ces marchés aux attributaires.

Approuvé à l'unanimité

36 Commande Publique-Adhésion à la centrale d'achat de la région Île-de-France

Monsieur le Maire

La Région Île-de-France, une fois n'est pas coutume, a pris une bonne initiative : constituer un regroupement qui nous permet d'acheter en commun entre la région Île-de-France et les différentes collectivités d'Île-de-France. L'idée est d'acheter ensemble pour tirer les prix vers le bas et garantir des modalités pratiques et, si possible, économes de recours aux prestataires des collectivités locales.

Cette centrale d'achat ne répond pas, évidemment, à tous les besoins des collectivités locales, vous vous en doutez. Mais elle nous permet de solliciter, via ce groupement :

- Les produits sanitaires liés au Covid-19 ;
- Les solutions d'impression — c'est pratique — ;
- Des produits d'entretien ;
- Les denrées alimentaires. Là encore, lorsque l'on a une cuisine centrale, c'est pratique si, évidemment, les prix sont intéressants ;
- Les contrats d'entretien obligatoires ;
- Et les contrôles techniques obligatoires.

L'adhésion est gratuite, elle se fait pour une durée indéterminée et, évidemment, à chaque fois nous comparons les tarifs que nous obtenions via les marchés classiques de la ville de Trappes avec les autres centrales d'achat, puisqu'il en existe d'autres, notamment l'UGAP, le groupement des acheteurs publics, et ceux de la Région Île-de-France. Et à chaque fois, nous chercherons à aller au moins cher pour répondre à nos besoins et tenter de faire des économies. C'est comme cela que nous évitons d'augmenter les impôts, notamment en réduisant les dépenses et en gardant le même niveau de service public. En réalisant des économies, en chassant les dépenses inutiles et je crois que depuis trois ans maintenant nous faisons la démonstration de notre grande efficacité en la matière. Pas un seul impact sur le service public et la qualité de ce que nous proposons aux habitants, mais des économies substantielles lorsqu'il faut dépenser l'argent public.

Je vous propose donc d'adhérer à cette centrale d'achat et de m'autoriser à signer la convention d'adhésion. Des questions ? Je n'en vois pas, je sou mets aux voix.

Approuvé à l'unanimité

CULTURE

37 Approbation du dispositif Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif (PACTE) au titre de l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire

Nous revenons régulièrement aux fameux PACTE en conseil municipal, la parole est à Sandrine Grandgambe.

Madame GRANDGAMBE

Là, c'est la première étape pour l'année 2022-2023, c'est la convention avec la DSDEN pour se mettre d'accord sur les montants que cette dernière va attribuer aux différents projets que l'Education nationale a sélectionnés, dans le cadre d'un partenariat. En réalité, nous sommes sur un système un peu étrange, pour ceux qui ne l'auraient pas en tête, où l'Education nationale considère que la culture est prioritaire, et nous le partageons, mais fait porter les efforts financiers en partie sur les communes. Ce sont les communes qui, en fait, ont en charge le développement culturel dans les écoles, ce qui crée des inégalités entre les communes. Parce que, forcément, si la culture n'est pas une priorité dans une municipalité, on aura l'impact sur les communes.

Là, c'est un partenariat qui permet de récupérer quand même un petit peu d'argent sur ces PACTE. Il y aura aussi une autre délibération qui arrivera, où l'on aura l'attribution de l'agglomération. En général, nous sommes sur des sommes qui ne sont pas loin de 500 € sur l'ensemble des PACTE, mais c'est toujours bon à prendre, et on voit bien que la culture est une priorité pour l'agglomération. Nous avons les écoles qui sont concernées et le partenariat qui vous est présenté avec cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci. Pas de questions ? D'interventions ? Non. Nous soumettons aux voix.

Approuvé à l'unanimité

CTM

38 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°6 - électricité.

Monsieur le Maire

Il s'agit là d'un avenant global en plus-value, à hauteur de 2 374 € HT pour la société titulaire du marché dont le nom m'échappe, mais cela n'a que peu d'importance : Planet Energy Concept. C'est classique, nous adoptons pour finaliser ce grand chantier de l'école Jean Macé qui fonctionne dorénavant, le centre périscolaire et l'extension de l'école. C'est plutôt une réussite architecturale, même s'il y a quelques petites réserves que nous levons petit à petit, dont nous pouvons être fiers. Je sou mets donc aux voix. Et on note que Madame Clerté-Durand a quitté la salle et a donné pouvoir à Madame Gomila, pouvoir qui est appliqué dès ce vote.

Approuvé à l'unanimité

EDUCATION

39 Versement des subventions communales aux écoles du premier degré dans le cadre des projets pédagogiques de l'année scolaire 2022/2023

Madame GRANDGAMBE

Là aussi, une délibération maintenant habituelle. Il faut peut-être noter avec satisfaction le nombre d'écoles qui nous proposent des projets, elles sont de plus en plus nombreuses. Je tiens donc à saluer les équipes enseignantes qui se démènent pour monter des projets pédagogiques de qualité. Vous avez la liste des écoles et les intitulés des projets, toujours très intéressants et variés.

Nous avons donc 12 écoles qui ont déposé des projets, 13 projets en tout puisque lorsqu'il s'agit de grosses écoles elles ont droit à 2 projets par école, ce qui paraît logique. C'est une première salve d'écoles, mais il y aura d'autres projets, mais là nous sommes déjà sur beaucoup de dossiers de qualité.

Je rappelle les modalités : l'idée est d'accompagner et non de se substituer aux écoles, il ne s'agit pas d'accompagner à 100 %, mais d'être dans un partenariat. Ce sont des projets subventionnés à 60 %, avec un bonus qui permet d'aller jusqu'à 80 % quand, dans certains cas, vous avez un partenariat avec le périscolaire, un certain nombre de critères qui peuvent permettre d'augmenter la subvention versée.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions, des remarques ? Merci, Madame Grandgambe, pour le remarquable partenariat que vous engagez avec les écoles de Trappes. On soumet aux voix.

Murièle Bernard n'a pas pris part au vote, puisque parmi les subventions peut-être que l'une d'entre elle était destinée à son école puisqu'elle est enseignante à Trappes. C'est

donc une invitation pour tous les élus à être très attentifs lorsqu'ils sont en situation de conflit d'intérêts, concernés par une délibération soumise aux voix, de ne pas prendre part au vote, de se déporter.

Approuvé à la majorité

Murièle BERNARD ne prend pas part au vote

40 Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations familiales des Yvelines et la commune de Trappes, relatives au versement de la "Prestation de service unique" (PSU), du bonus ' inclusion handicap ' et du bonus ' mixité sociale ' au bénéfice des cinq établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la ville.

Madame SAMAD

Les cinq conventions que vous avez définissent et encadrent des modalités d'intervention et de versement par la CAF. Nous avons la PSU, la prestation de service unique, le bonus « inclusion handicap » et le bonus « mixité sociale ». C'est pour les cinq EAJE que nous avons : deux crèches collectives, Les Coccinelles et Gavroche, les deux multi accueil Les Marmottes et Dewerpe et la crèche familiale Les Lucioles.

Le versement de la PSU vise à favoriser la mixité sociale des publics, l'accessibilité des enfants, quels que soient l'activité des parents, le développement des multi-accueils, l'accueil d'urgence et le soutien au temps de concertation entre les professionnels.

Le bonus « inclusion handicap » vient ajouter une aide financière, qui permet de favoriser le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant. Et le bonus « mixité sociale » soutient l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les EAJE, et il permet de favoriser l'égalité des chances grâce à un accueil collectif qui s'emploiera à développer des compétences physiques, affectives, cognitives, émotionnelles et sociales.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Jarina. Des questions à ce sujet ? Je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

JEUNESSE ET SPORTS

41 Approbation du règlement et des droits d'inscription pour les événements sportifs semi-marathon et les autres courses à pied organisées par la Ville de Trappes

Monsieur le Maire

Nous en sommes déjà à la quatrième édition de ce bel événement, il n'y a que le Covid qui a empêché, en 2020, d'organiser le semi-marathon. C'est un réel succès qui ne se dément

pas d'année en année, une course qui s'ancre dans le paysage trappiste, qui vient compléter l'offre sportive déjà très diversifiée que nous avons sur notre ville.

Il n'y a pas beaucoup de changements, le règlement de la course est joint à cette délibération, il devra être signé obligatoirement par les participants. La course aura lieu le dimanche 23 avril, pour ceux qui ne sont pas encore entraînés il vous reste 20 jours pour mettre vos chaussures et courir tous les soirs pour vous préparer. Je le dis en plaisantant, mais j'ai participé à la première édition, j'étais l'adjoint au maire qui l'organisait, je me sentais donc obligé de mettre le maillot. Et je témoigne qu'avec ma première adjointe d'aujourd'hui nous avons préparé l'événement un mois avant, cinq sorties et j'ai réussi à courir 10 km, c'est déjà pas mal. Vous n'êtes pas obligés de faire le semi-marathon du premier coup. D'ailleurs, qui va s'inscrire parmi les élus ? Bravo ! Il y a des professionnels, mais il y a des amateurs. Cela ne fait pas beaucoup, mais c'est un bon début. Je ne garantis pas cette année que je serais capable de courir 10 km. Quand Gérard se sera mis à l'entraînement, on le suivra tous, on va se donner un an.

Plus sérieusement, une course qui se veut, évidemment, très accessible sur le plan sportif déjà, avec différents formats :

- Un semi-marathon de 21 km pour ceux qui s'en sentent les capacités. Madame Debien, par exemple, que je salue, qui était arrivée premier agent en concurrence avec les agents de la ville. Ils sont un peu plus nombreux que les élus, heureusement, la concurrence est moins rude parmi les élus comme vous l'avez mesuré ;
- Une course de 10 km qui demande déjà un peu d'endurance, mais qui est beaucoup plus accessible ;
- Et, si ma mémoire est bonne, une course de 3 km, notamment pour les collégiens ;
- Et un format de 1,5 km pour les enfants d'écoles élémentaires, en particulier des enfants de CM2 pour lesquels la course est gratuite s'ils sont inscrits collectivement par leurs enseignants.

Parce que la course se veut être ouverte à tous les publics, notamment aux enfants. Et à un tarif tout à fait modeste, toujours, que nous n'augmentons pas, de 14 € pour le semi-marathon, 18 € pour ceux qui s'inscriront le jour même parce qu'ils n'auront pas fait les démarches au préalable, 8 € pour le 10 km et 12 € le jour même, et 1 € pour la course jeunes, qui monte à 2 € si vous vous inscrivez le jour même.

L'objectif étant, vous l'avez compris, pour une meilleure organisation de la course et mobiliser moins d'énergie, qu'un maximum d'inscriptions aient lieu au préalable et nous permettent de calibrer au mieux la manifestation. Les inscriptions sont possibles en ligne jusqu'au 20 avril sur le site « onsinscrit.com », ou auprès du service des sports et le jour J en arrivant sur la course au gymnase Guimier.

Voilà pour ce qui est du semi-marathon, sa quatrième édition qui, je l'espère, sera un grand succès. Sur les dates, c'est toujours compliqué parce qu'il faut essayer de se caler dans le calendrier des événements départementaux, de ne pas venir concurrencer les semi-marathons voisins de la ville de Trappes, notamment celui de Voisins-le-Bretonneux en l'occurrence. La date n'est donc pas toujours simple à choisir, cette année elle tombe sur le premier dimanche des vacances scolaires, ce n'est pas idéal, notamment pour avoir les collégiens et les scolaires. Mais néanmoins, nous avons à chaque fois des participants, et notamment des plus jeunes.

Sur cette délibération, y a-t-il des questions ou des interventions ? Je sou mets aux voix le règlement intérieur et les modalités d'inscription et de tarification.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

42 Mise à jour du tableau des emplois de la Ville

Madame DALI-OUHARZOUNE

Le tableau des emplois comprend, à la fois les suppressions, les modifications et les créations de postes. Nous avons une suppression de poste qui donne suite à une réorganisation qui a été présentée en fin d'année dernière, avec la création de la Direction Urbanisme et Aménagement.

Ensuite, en ce qui concerne les modifications de poste, ce sont principalement des modifications qui sont liées au libellé de l'emploi, au grade ou à la quotité horaire, rien de transcendant. Éventuellement pour le responsable Vie des quartiers qui intervient à la suite d'une réorganisation du service de la Direction Cohésion sociale.

Et vous pourrez noter une création de poste de technicien voirie, puisque Monsieur le maire et l'ensemble de l'équipe municipale souhaitent valoriser les parcours professionnels. Nous avons un agent qui a réussi son concours, nous ouvrons donc ce poste pour cet agent.

Monsieur le Maire

Merci. On se réjouit d'ailleurs d'un regain d'énergie et de mobilisation au sein du centre technique municipal qui se traduit, Noura Dali-Ouharzoune le disait, par l'inscription de nombreux agents aux concours. Et deux d'entre eux qui, jusqu'ici, n'étaient que peu stimulés, pour dire les choses poliment, mais qui, motivés et encouragés par leur DGST et préparés aussi de la meilleure des façons, ont réussi le concours de technicien, un concours exigeant. Ils seront donc systématiquement nommés par la collectivité en récompense de leurs efforts et pour l'expertise supplémentaire qu'ils apportent à la collectivité.

Je sou mets aux voix s'il n'y a pas de question.

Approuvé à l'unanimité

43 Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire

On lance le vote formellement pour le RIFSEEP ou on considère que le vote était le même pour les deux délibérations ? Tout le monde est d'accord, personne ne veut voter contre le RIFSEEP ? Vous voulez voter deux fois à tout prix ? C'est pratique pour vous, mais moins pour nous. Pour faire plaisir à Madame Monnier qu'il ne faut jamais contrarier, puisque c'est le seul agent de la ville de Trappes qui sait écrire en sténographie, c'est extraordinaire, un langage particulier.

Approuvé à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

44 Adhésion de la Ville de Trappes au centre Hubertine AUCLERT pour l'égalité Femmes-Hommes.

Madame BERNARD

La ville de Trappes est une ville féministe. Depuis un an, la ville a lancé son dispositif « Femmes à l'honneur », où différents thèmes sont abordés tous les mois. D'ailleurs, au mois de mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, pendant toute une semaine la ville a proposé un festival féministe, où l'on a pu mettre en valeur des femmes dans le monde du spectacle vivant : des actrices, musiciennes, réalisatrices,

humoristes, chorégraphes. Et dans ce contexte, il nous paraît essentiel d'adhérer au centre Hubertine Auclert pour avoir plus de ressources, notamment dans la formation des élus ou des agents de la ville, pour pouvoir recevoir des campagnes d'affichage dans la lutte contre les violences faites aux femmes et pour sensibiliser tout le monde à l'égalité femmes-hommes.

Monsieur le Maire

Merci, Murielle, une adhésion de 1500 € au centre Hubertine Auclert. Des commentaires ? Parce que j'ai l'impression d'entendre des voix, mais je ne sais pas d'où cela vient et ce que cela dit. Pas de remarques ? Très bien, je sou mets aux voix.

Approuvé à l'unanimité

45 Attribution de subventions en direction des associations-exercice 2023

Madame DIALLO

Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations sur l'exercice 2023. Comme vous le savez, les associations occupent une place très importante au sein d'une ville, puisqu'elles contribuent au bien-être de nos citoyens sans compter – j'aime bien dire « sans compter » – sur le temps. Évidemment, cela a un coût, elles demandent aussi un soutien financier, mais pas uniquement puisque nous leur permettons également d'avoir une mise à disposition gratuite des locaux et des équipements sur la ville. Notamment, l'année dernière, cela a représenté un coût de 1 184 762,95 €.

Il y a également l'Espace 1901, qui est connu et reconnu pour accueillir chaleureusement toutes les associations, les citoyens, les Trappistes de manière générale. Et pour pouvoir bénéficier d'une écoute, d'un accompagnement également dans la rédaction des appels à projets et plein de formations qui sont mises en place.

Ici, nous allons tout simplement voter sur l'attribution des subventions sur l'exercice 2023, et vous avez tout le détail dans le tableau avec les associations et les montants qui ont été proposés.

Monsieur le Maire

Merci, Aminata. Y a-t-il des questions ? Monsieur Cordin.

Monsieur CORDIN

Juste une explication de vote. Nous avons un souci avec l'Association des musulmans afro-européens de Trappes, puisque dans l'objet de cette association au journal officiel, on fait bien part que c'est une association qui a pour vocation, je vous le lis, ce sera plus simple : « *de populariser la culture musulmane auprès de la communauté musulmane de Trappes* ». Cela me paraît assez restrictif dans le cadre de l'attribution d'une subvention municipale et à ce compte-là nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Heureusement que vous ne portez pas le pouvoir de Monsieur Malandain, parce que c'est la subvention qu'il a attribuée pendant 20 ans et c'était votre colistier. Comment auriez-vous fait si vous aviez été élus ensemble ? Vous vous seriez encore déchirés sur une décision comme celle-là, c'est extraordinaire. Merci, mais vous avez pris la parole, c'est gentil, je vous ai écouté, vous l'avez prise, mais maintenant vous vous taisez, vous acceptez que je parle. C'est comme cela que ça marche au conseil municipal, il y a un règlement intérieur qui régit le fonctionnement de nos séances.

Je disais donc — puisque ce cénacle est aussi un cénacle de débats politiques où les contradictions peuvent être pointées — je note la contradiction, celui qui était n°5 de votre liste était l'artisan de cette subvention depuis longtemps. Heureusement pour vous, vous n'avez pas eu à siéger ensemble, sinon vos contradictions seraient apparues au grand jour.

Je le dis et j'insiste, parce que cela montre la supercherie — la plaisanterie pour moi, c'était cocasse pendant les élections — qu'était la liste que vous avez présentée aux électeurs. Et qui se révèle alors que vous n'êtes que 6 ou 7, je ne sais plus, à siéger au sein de l'opposition, et vous n'êtes même pas capables de tenir des lignes communes, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres.

Évidemment, les subventions allouées dans le cadre de cette campagne de subventions, comme des précédentes, ne visent que et strictement que — sinon le contrôle de la légalité et la préfecture ne le permettraient pas — des actions à caractère culturel, fussent-elles portées par des associations liées à des cultes. Par exemple, chacun sait — et c'est également le cas dans le tableau, vous me direz si vous vous abstenez là-dessus — que la paroisse catholique de Trappes, très dynamique et très active dans notre ville, a également une extension, une activité associative à travers l'activité de l'ACEL qui est très utile aux Trappistes, avec du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs. C'est la communauté catholique de Trappes qui a un engagement associatif non culturel, puisqu'ils prennent du public de tous les cultes, quelle que soit la religion, la couleur de peau, les origines, etc., pour faire du soutien scolaire et c'est très utile pour la population de Trappes et ils ont une subvention à ce titre-là. La communauté protestante de notre ville, depuis 45 ans — et même au-delà de notre ville d'ailleurs — a eu une activité associative à travers la Miss Pop, qui touche également une subvention bien plus importante. Et la communauté musulmane également, à travers l'association Passerelle et Partage qui réunit un certain nombre de « paroissiens musulmans », pour des activités culturelles, pédagogiques, éducatives, mais non religieuses, la ville n'ayant pas vocation à financer le culte de qui que ce soit, ni les musulmans, ni les juifs, ni les catholiques, ni qui que ce soit d'autre.

Mais vous avez l'indignation à géométrie variable, vous avez le droit, c'est votre liberté d'élus d'opposition. Je le répète : heureusement que vous n'êtes pas aux manettes de cette ville, sinon cela aurait été compliqué de dégager des majorités, avec une hydre à trois ou quatre têtes, manifestement, dans ce qu'aurait été votre majorité municipale. Je salue et je loue le bon sens des Trappistes qui ont su nous éviter ce scénario cauchemardesque que nous aurions vécu si Monsieur Nasrou, qui brille par son absence, avait été le maire de Trappes. Il ne l'aurait peut-être pas été d'ailleurs, parce que même si sa liste avait été majoritaire, on nous annonçait déjà que ce serait un autre qui aurait été élu à sa place, Mustapha Larbaoui ou je ne sais qui. Bref, tout cela n'est pas sérieux et franchement, je vous le dis parce que je le pense et je vous le dis sans agressivité, cela ne sert à rien, votre opposition n'est pas sérieuse. Elle est regrettable, elle n'est pas proposante, vous n'avez rien proposé, ni au débat d'orientations budgétaires, ni tout à l'heure lors de l'adoption du budget primitif. Je trouve cela triste pour ceux qui ont voté pour vous, qui vous ont donné un mandat, que déjà beaucoup d'entre vous ne soient même pas capables de siéger, que ce que vous leur aviez proposé au moment de l'élection était une supercherie, je le répète, et qu'aujourd'hui vous vous opposiez de cette façon caricaturale et grotesque, plutôt que de proposer et d'être en capacité d'aiguiller, pourquoi pas d'aiguillonner la majorité. Faute de cela, nous nous aiguillonnerons nous-mêmes, les amis, à vous de jouer. Et je donne la parole à Sandrine Grandgambe.

Madame GRANDGAMBE

Je voulais signaler que dans la liste, lorsque l'on regarde, il y a un certain nombre d'associations, que ce soit dans le domaine du sport ou dans celui de la culture, que je connais mieux, qui sont fortement accompagnées. J'insiste parce que dans cette période de restrictions, de difficultés budgétaires — j'expliquais tout à l'heure à quel point cela avait été un concert de lamentations à l'agglomération de Saint-Quentin lorsque l'on a voté le budget devant les difficultés du moment, l'incapacité à pouvoir mener des projets dans une période contrainte sur le plan budgétaire — nous faisons des choix. Et c'est cela la politique, c'est de faire des choix et de dire notamment : « là, sur des associations qui ont des projets qui méritent qu'on les accompagne, nous sommes là ».

Je voudrais donner l'exemple, dans le secteur qui me concerne, de Déclic Théâtre que tout le monde connaît. C'est une association qui a su se renouveler, qui sait porter de nouveaux projets, notamment sur la sensibilisation média, ils développent cette radio que vous connaissez tous : « Marmite FM ». Et dans ce cadre-là, parce qu'il y a des projets, nous sommes à leurs côtés pour les accompagner, c'est ce qui explique l'augmentation très conséquente de la subvention. Lorsque nous avons jugé que c'était pertinent pour le public de Trappes, nous avons accompagné les associations. C'est une histoire de choix, c'est cela faire de la politique.

Monsieur le Maire

Je crois que l'on peut vraiment en être très fier, et je le dis à tous les élus de la majorité municipale à travers Aminata Diallo et les élus concernés dans leur secteur par les partenariats avec les associations. Parce que nous avons, comme avec les écoles d'ailleurs, un partenariat plutôt confiant, constructif, nous essayons d'être à l'écoute, nous ne pouvons pas toujours répondre positivement à toutes les sollicitations, nous aimerions d'ailleurs pouvoir le faire davantage en termes de moyens, à la fois matériel à mettre à disposition, et de subventions. Mais nous sommes très fiers de ce tissu associatif, il fait notre richesse.

Je le disais à l'occasion de la visite de la Ministre de la Citoyenneté il y a quelques jours, la république est assurée au quotidien, pas uniquement par des élus, pas uniquement par des représentants de l'État, mais d'abord et avant tout — je leur dis en leur donnant la primeur et sans flagornerie — par les centaines de milliers de bénévoles de tous âges dans notre pays qui font vivre nos associations sportives, culturelles, de solidarité, etc. Et si, dans notre ville, beaucoup de foyers ne meurent pas de faim et ont à leur disposition des colis alimentaires, si les enfants peuvent pratiquer des activités sportives en grand nombre, si, auprès de nos aînés, il y a des gens bienveillants et accompagnants qui s'occupent de leurs loisirs, de leur transport, etc., c'est d'abord et avant tout grâce à des bénévoles. L'action municipale vient s'articuler avec l'action des bénévoles, mais c'est une richesse qu'il faut entretenir.

Et j'ai été marqué par le discours des associations lors de la table ronde que nous avons organisée avec la ministre, qui ont dit des vérités qui sont les leurs. Notamment la difficulté de dépendre de subventions de l'État, de la Région, du Département, qui sont des subventions sur projets, conditionnées, remises en cause chaque année. Qui n'ont pas vocation, nous dit-on, à financer le fonctionnement des associations, mais uniquement les projets. Je vous mets au défi de mettre en place des projets si vous n'avez pas de dépenses de fonctionnement, notamment pour rémunérer parfois du personnel. Parce que les bénévoles ont aussi besoin de personnel pour accompagner leurs adhérents. Nous avons 1 200 adhérents au club de foot de Trappes, vous imaginez s'il n'y avait que des bénévoles, heureusement il y a seulement deux permanents.

Il y a eu la suppression des emplois aidés, etc., beaucoup de mauvais coups ont été donnés au tissu associatif ces dernières années. Et en tant que collectivité, et je l'avais dit en présence de la ministre, je suis assez fier que chez nous, nous continuions à soutenir, en augmentant le niveau d'intervention en subventions, les associations de Trappes. Nous cherchons également à moderniser les équipements, c'est l'essentiel de notre politique d'investissement, pour leur fournir les meilleurs équipements possibles pour leurs pratiques. Nous cherchons aussi à soutenir l'émergence de nouvelles associations, de nouvelles activités. Je le dis en regardant une élue aujourd'hui qui, hier, a créé une association à partir d'une idée qui a germé dans sa tête et qui réunit aujourd'hui 200 adhérentes, ce qui n'est quand même pas mal. J'en regarde une autre par ici, je suis entouré de bénévoles associatifs.

D'ailleurs, je revendique ce fait, dans notre équipe municipale il y a un taux anormalement élevé, soyez-en fiers, de dirigeants d'associations. C'est aussi pour cela que vous êtes là, parce que vous êtes des membres actifs de l'animation de cette ville et vous avez franchi

le pas pour prendre des responsabilités supplémentaires, pour beaucoup d'entre vous, et devenir des élus municipaux tout en restant, pour beaucoup, des bénévoles associatifs. Et c'est une fierté qu'il y ait ce lien fort entre le tissu associatif et les élus municipaux, la république est ainsi bien incarnée au quotidien par plusieurs centaines d'hommes et de femmes sur notre ville. Sandrine Grandgambe a donc raison d'insister et de dire notre fierté collective. Et malgré la conjoncture complexe pour les collectivités locales, l'augmentation des dépenses incompressibles, etc., la volonté de continuer à être aux côtés des associations qui le méritent et de leurs adhérents.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets aux voix la campagne 2023 de subventions en direction des associations. Je rappelle qu'au-delà des subventions en numéraire, il y a la mise à disposition des locaux communaux valorisée pour un montant de 1 200 000 €. Je rappelle aux élus qui sont membres des bureaux, des associations subventionnées, qu'ils doivent, sur les subventions qu'ils ne peuvent pas voter, lever la main pour prononcer le nom des associations pour lesquelles ils ne prennent pas part au vote. Par exemple, pour ma part, je ne prends pas part au vote pour la subvention de l'association Cœur de Trappes. Est-ce qu'il y en a d'autres qui sont concernés ?

(Monsieur le Maire appelle les élus NPPV).

Pour toutes les autres délibérations, en dehors de celles que vous avez citées, vous pouvez exprimer votre vote, le vote est lancé.

Les élus membres d'associations ne prennent pas part au vote :

Ali RABEH Cœur de Trappes

Sandrine GRANDGAMBE Coeur de Trappes

Sarith SA Coeur de Trappes

Aurélien PERROT Jardinots Mare Savin

Colette PARENT MRAP - Association Mouvement racisme et amitié entre les peuples

Cristina MORAIS Union Nationale des Combattants(UNC) et Trappes Entraide Loisirs (TEL)

Patrick LEBOUQC Union Nationale des Combattants (UNC)

Mimouna SARAMBOUNOU May dance

Dalale BELHOUT Association Attrape ton avenir Frédéric REBOUL Attrape ton avenir

Sira DIARRA Attrape ton avenir

Noura DALI-OUHARZOUNE Solidarité Algérienne

Approuvé à la majorité de 23 voix pour, 4 abstention(s), 12 NPPV

46 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire afin de contribuer à l'élan de solidarité national en faveur des peuples syriens et turcs touchés par le séisme du 6 février 2023.

Monsieur le Maire

Comme nous, vous avez suivi dans les médias le bilan absolument effarant de cette série de séismes qui ont frappé cette région du monde qui est, décidément, frappée par tous les fléaux. Plus de 50 000 morts au dernier décompte que j'ai suivi, puis après on craint que le décompte n'ait plus été suivi dans nos médias européens, mais ces deux peuples sont très profondément frappés par cette calamité. Et la difficulté pour la reconstruction de ces régions est devant eux, malheureusement.

C'est la raison pour laquelle, dès les premiers jours, la ville de Trappes a exprimé, à travers ses réseaux sociaux notamment, sa solidarité. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons fait pour l'explosion qui a frappé Beyrouth au Liban il y a quelques années, nous avons pris l'attache du Secours populaire qui a un réseau international d'associations, frères et sœurs engagés sur le terrain pour venir en soutien des plus désœuvrés, de ceux qui subissent les drames du monde. Et l'association nous a confirmé que ses associations partenaires, en Turquie et en Syrie, étaient à pied d'œuvre. Le Secours populaire a déjà apporté un concours considérable, sur le plan financier et matériel, aux associations engagées sur le terrain. Et la ville de Trappes, comme de très nombreuses communes en France, marquant par là sa vocation solidaire, y compris sur le champ international, s'est engagée à verser une subvention, si vous en êtes d'accord, de 5 000 €, en soutien à l'action du Secours populaire et de ses partenaires sur le terrain.

En l'occurrence, l'association DPNA — je ne le dirai pas en anglais parce que j'ai un accent horrible — agit directement, à la fois en Turquie et en Syrie, et 50 volontaires sont, depuis le début, à Alep et en Turquie.

Y a-t-il des interventions sur ce point ? Des explications de vote ? Non, je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

MOTIONS

47 Approbation du règlement des mariages sur la ville de Trappes

Monsieur le Maire

Nous avons proposé aux élus une délibération sur table, il est tout à fait possible, si un seul élu le demande, que nous ne l'adoptions pas aujourd'hui et que nous la repoussions au mois de mai. Mais je la présente aujourd'hui pour les raisons que je vais vous expliciter.

Vous le savez, à Trappes comme malheureusement dans de très nombreuses villes, nous subissons un fléau l'été, plusieurs d'ailleurs, mais un en particulier, lié aux cérémonies de mariage. Un certain nombre de personnes, des cortèges de mariés, se sont autorisés à avoir des comportements assez scandaleux, dangereux pour eux-mêmes et pour les autres. Ce sont des rodéos motos, voitures, des tirs de mortiers, de feux d'artifice que l'on appelle les mortiers, ce sont des nuisances sonores diurnes, des accidents de la circulation potentiels et des drames que nous pouvons éviter si nous faisons preuve de davantage d'autorité et de coercition vis-à-vis des mariés. Même si c'est un moment heureux, évidemment, et qu'il faut pouvoir faire la fête au moment de son mariage, mais la fête peut rapidement être gâchée pour les autres ou pour les mariés eux-mêmes et leurs proches, par les comportements irresponsables de quelques individus.

L'enjeu de cette délibération est d'adopter un règlement des cérémonies plus contraignant, plus exigeant, qui demande à la collectivité d'être plus exigeante au moment du recueil des intentions de s'unir par les époux. En leur rappelant leurs obligations légales, en les renforçant et en leur demandant de prendre plus de responsabilités, plus de part dans l'encadrement de leur mariage. Y compris, pourquoi pas d'ailleurs, de réduire leur cortège pour éviter de donner lieu à des dérapages dont ils seront, in fine, responsables.

Aujourd'hui, concrètement, une forme de gradation de la sanction est possible depuis la mise en œuvre d'une caution de 500 € qui peut être encaissée par la ville en cas de retard à la cérémonie, de nuisances générées, de dégâts générés au sein de l'hôtel de ville et de ses abords, jusqu'à l'annulation pure et simple du mariage s'il y a un trouble majeur à l'ordre public et que nous sommes en mesure, pour des raisons liées, encore une fois, au

maintien de l'ordre public, de considérer que le mariage ne doit pas être célébré. Ce qui, là, contribue vraiment à gâcher la fête, qui est une extrémité à éviter bien sûr, mais qui peut survenir si nous vivons des scénarios comme ceux que nous avons pu vivre dans les années précédentes qui sont tout à fait dramatiques.

J'ai déjà été amené à célébrer des mariages à huis clos, en laissant donc le public à l'extérieur, en raison des troubles générés et de l'intervention nécessaire de la Police nationale et municipale.

L'enjeu est là de prévenir plus que de guérir, de prévenir dès la phase de la présentation des époux dans le service État civil. De prévenir également, en recueillant un chèque de caution de 500 € divisés en trois chèques, pour différents types de dépenses liées aux dégradations, aux retards ou aux frais de ménage. L'idée est aussi, je vous le disais, de prévenir en rappelant les obligations, mais en demandant aussi aux mariés de limiter parfois la capacité de la mairie pour accueillir le public en grand nombre.

Cette stratégie de prévention s'applique essentiellement aux grands mariages. Nous avons beaucoup de mariages classiques : une vingtaine, une trentaine, une cinquantaine de personnes. Nous avons quelques mariages dont, dès l'annonce en mairie, la volonté de les réunir, nous savons qu'ils pourront brasser 200, 300 personnes dans les rues de Trappes. Là, nous aurons un dispositif avec une gradation : mobilisation de la Police municipale, le cas échéant de la Police nationale, accompagnement du cortège pour veiller à la circulation sereine du cortège des mariés, etc. Évidemment, ce sont les comportements individuels qui seront aussi ciblés et qui seront sanctionnés. Mais néanmoins, le but est, à travers un dialogue continu avec les époux jusqu'au jour du mariage et à son lendemain, de les rappeler à leurs obligations.

Comme les mariages arrivent bientôt, que les dépôts des demandes en mariage concernent déjà cet été, l'objectif de passer cette délibération aujourd'hui plutôt qu'en mai c'est d'être prêt, dès les premiers mariages qui viennent à être organisés lors des beaux jours, notamment aux mois de juin et juillet et qui donnent lieu, en général, à de grands rassemblements, avec un nouveau règlement intérieur. Il faut 60 jours environ pour anticiper sa date de mariage, d'où l'intérêt de délibérer dès aujourd'hui, dès le mois d'avril, pour être prêt au mois de juin. Mais encore une fois, cette délibération n'a pas été envoyée dans le délai classique de cinq jours avant le conseil municipal, si l'un ou l'une d'entre vous en souhaite le report nous pouvons la reporter, mais nous ne serons malheureusement pas opérationnels pour l'été 2023.

Je tiens à dire aussi que cette réflexion et ce travail ont été aussi demandés à la demande du commissariat de Police nationale qui, comme nous, en a marre d'être systématiquement interpellé et sollicité par les riverains qui, à juste titre, se plaignent des nuisances sonores générées par ces rares mariages très conflictuels.

J'interroge, j'interpelle notamment les élus de la majorité et de l'opposition sur leur accord, unanime ou pas, pour procéder à l'examen de cette délibération et à son vote. Madame Gomila.

Madame GOMILA

Il se trouve que, très récemment, dans La Gazette des communes, qui est un magazine spécialement destiné aux communes comme son nom l'indique, il y a un article sur cette pratique de faire payer des chèques de caution aux mariages. Cet article indique notamment que le maire célèbre le mariage au nom de l'État et qu'en outre, le fait d'imposer risquerait de l'amener à refuser de célébrer un mariage, ce qui serait illégal. Il y a eu récemment une jurisprudence qui a annulé une délibération, entre autres le conseil municipal d'Argenteuil, par le tribunal.

Je me pose donc la question de l'intérêt de prendre cette délibération, sachant qu'elle est illégale. Et que feriez-vous si de futurs mariés, qui ont le droit de se marier à Trappes parce qu'ils y habitent ou parce qu'ils y ont des attaches familiales, refusent de payer cette caution ? Est-ce que vous refuserez de célébrer leur mariage ?

Monsieur le Maire

La question se posera en son temps. Je pense que l'avance dont dispose un certain nombre de mairies qui ont déjà testé le dispositif — des amis politiques à vous essentiellement pour dire les choses clairement, pas les miens — nous conduit à penser que cela se passe bien. Que les époux acceptent, tous sans exception, il n'y a pas eu de refus de mariage à la mairie de Poissy, par exemple, ici même dans les Yvelines, où la caution est de 1 000 €, pas de 500 € comme nous le proposons ici. Et les mariages sont systématiquement célébrés, parce que cela marche relativement, il y a de la prévention. C'est-à-dire que les mariés finissent par limiter le nombre de véhicules dans le cortège, font beaucoup plus « la police » en amont, en prévention, en disant à leurs invités qu'ils ne toléreront pas le moindre écart parce qu'ils ne veulent pas perdre leur caution. Et tout simplement parce qu'ils ne veulent pas prendre le risque que leur mariage soit purement et simplement annulé ou organisé à huis clos.

Cette stratégie fonctionne donc, c'est la raison pour laquelle nous décidons de l'expérimenter chez nous ici à Trappes, et la raison pour laquelle nous proposons cette délibération. Sinon, si cela vous va, le sketch que l'on vit souvent l'été à cause de quelques mariages mal organisés, on va dire, on peut en effet ne pas délibérer. J'expliquerai qu'il faut écrire à Madame Gomila et je donnerai l'adresse, et qu'il faut aller devant chez vous pour faire sonner les pétards. J'imagine que ce n'est pas ce que vous souhaitez ? Moi aussi, je les entends de chez moi, je préfère donc agir, prévenir et être tenté de juguler. Parce que l'on n'est pas obligé de réussir à chaque fois, on ne peut pas tout régler en un coup de baguette magique lorsque l'on est à la tête de la mairie, mais on a l'obligation d'essayer des choses et de faire un maximum d'efforts. C'est ce que nous tentons ce soir, si vous en êtes d'accord.

À part ça, d'autres interventions ?

Monsieur GIRARDON

C'est une expérience : j'étais de mariage samedi, j'étais à l'heure bien évidemment, mais les mariés étaient là une heure ou trois quarts d'heure avant, ils étaient donc installés. Faudra-t-il rembourser demain si on les fait payer en retard ? C'était une boutade.

Monsieur le Maire

Parce qu'ils étaient pressés de se marier, c'est pour ça. Tant mieux, d'habitude on vit plutôt l'inverse, ceux qui arrivent une heure en retard et que l'on essaie d'intercaler entre deux mariages.

Merci, Gérard, de ce partage d'expériences. Pas d'autres interventions ? Je soumetts aux voix ou est-ce qu'un élu souhaite s'opposer, par principe, à ce que nous présentions cette délibération ? Je le dis notamment à l'opposition, personne ne s'oppose par principe ? Je soumetts aux voix à main levée puisque ce n'était pas intégré à l'ordre du jour et qu'avec l'informatique c'est très pratique, mais on ne peut pas rajouter des choses une fois que c'est bouclé, c'est dommage. Ceux qui s'opposent à cette délibération, levez la main. Ceux qui s'abstiennent. Merci de cette adoption unanime.

Approuvé à la majorité de 34 voix pour

48 La ville de Trappes dénonce l'abandon des missions locales par la Région

Île-de-France

Monsieur le Maire

Et l'on termine avec la proposition de vœux à l'initiative de la majorité municipale concernant la décision de la Région Île-de-France d'abandonner les missions locales à leur sort. Je donne lecture de la proposition de motion soumise à vos voix :

« La ville de Trappes dénonce l'abandon des missions locales par la Région Île-de-France. La Région Île-de-France a pris brutalement la décision de diminuer drastiquement les financements alloués aux missions locales. Après la fermeture des espaces dynamiques d'insertion il y a à peine quatre mois, la Région Île-de-France récidive et confirme sa volonté de sacrifier les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion, en abandonnant ceux qui les accompagnent au quotidien.

Créées en 1982, les missions locales remplissent une mission de service public de proximité confiée par l'État et les collectivités territoriales. S'adressant aux jeunes déscolarisés âgés de 16 à 25 ans, elles les aident à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'insertion professionnelle et sociale, en intervenant sur l'ensemble des problématiques qui constituent des freins dans l'accès à l'emploi : la mobilité, la santé, l'orientation, la formation ou encore l'accès aux droits.

Suite à cette décision, le montant de la subvention alloué par la Région sera donc divisé par deux, passant de 17,4 millions d'euros à 8 millions d'euros seulement. Parmi les conséquences de cette baisse, 160 postes sur un effectif global de 1 900 salariés devraient être supprimés, dégradant de fait la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes. La ville de Trappes, qui compte une proportion importante de jeunes en difficulté d'insertion, s'oppose à cette décision inique prise à l'initiative de qui ? Je vous le donne en 1000 : d'Othman Nasrou, Vice-Président de la région Île-de-France, par ailleurs élu d'opposition à Trappes qui brille par son absence, aussi bien en conseil municipal – on le voit encore ce soir, aucune présence depuis 18 mois – que sur le terrain dont les réalités lui sont étrangères.

Le conseil municipal appelle donc la Région Île-de-France à revenir sur sa décision en maintenant le montant des subventions allouées aux missions locales, et en réinvestissant sa compétence en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, à la hauteur des besoins de nos territoires. »

Voilà pour le texte de la motion, je ne vais pas en rajouter beaucoup plus parce que tout y est dit. Mais je trouve que cet acharnement de Monsieur Nasrou, ce fantôme du conseil municipal de Trappes qui n'a même pas la décence de démissionner faute d'être présent depuis un an et demi, mais qui, par contre, s'attaque à tous les dispositifs d'insertion qui ont été patiemment bâtis, cette attitude n'est pas responsable et il est temps que la Région Île-de-France cesse de se débarrasser des dépenses liées à sa compétence. L'insertion des jeunes c'est la Région Île-de-France, on peut accuser les mairies, comme il l'a fait souvent, accuser tous les autres, mais c'est à la Région Île-de-France et à l'État de mettre les moyens pour accompagner les jeunes. Étant entendu que la diminution de subvention de la Région Île-de-France sera difficilement compensée par l'État ou la CASQY, par Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle a déjà annoncé, par le vote en commission la semaine dernière, sa volonté de ne pas compenser. Très concrètement, ce sont donc des baisses de moyens, des gens licenciés dans les prochaines semaines et des jeunes qui devront attendre trois semaines, un mois de plus pour avoir un rendez-vous et pour être accompagnés.

Si l'on veut éviter que les jeunes dérivent, traînent dans les rues, soient perdus, si l'on veut éviter des phénomènes, parfois, de délinquance, il vaut mieux accompagner les jeunes lorsqu'il en est encore temps. Notamment lorsqu'ils ont envie de travailler et qu'ils désespèrent parfois d'être convenablement accompagnés. J'estime que cette décision

n'honore pas ceux qui l'ont prise et j'espère qu'ils auront l'intelligence de faire marche arrière.

Par ailleurs, cela est dit dans le texte de la motion, ce n'est pas la première décision prise en la matière. Nous avons, à Trappes, un espace « dynamique insertion » qui risque de fermer ses portes, et nous avons une mission locale, tous les deux directement impactés par les décisions prises par Monsieur Nasrou. Il ferait mieux, de temps en temps, de sortir du palais doré dans lequel il a grandi et dans lequel il vit toujours, pour comprendre les réalités que vivent des enfants qui n'ont pas forcément, comme lui, grandi avec une cuillère en argent ou en or dans la bouche. Ceux-là ont besoin d'aide et d'accompagnement, c'est le rôle des services publics et des missions locales.

Voilà pourquoi nous vous soumettons cette motion aux voix. Y a-t-il des interventions là-dessus ? Évidemment, je vous comprends, difficile d'assumer, vous parlez en son nom, il devrait être là pour le faire lui-même. Mais vous êtes courageuse et parfois un peu masochiste, vous prenez la parole et je vous la donne.

Madame GOMILA

Il faut vraiment être masochiste pour continuer à assister au conseil, je l'avoue.

Monsieur le Maire

Ou alors il faut le convaincre de venir siéger de temps en temps pour assumer ses responsabilités, cela vous coûtera moins cher.

Madame GOMILA

Je ne connais pas tous les détails de ce dispositif, pour les informations que j'ai eues la Région ne supprime pas, purement et simplement, toute aide aux missions locales de manière improvisée. Elle veut simplement que les missions locales conventionnent, rendent finalement des bilans et des comptes sur leur action auprès des jeunes, ce que, jusqu'à présent, toutes ne font pas. Je pense donc qu'il y aura des conventions de signées avec des missions locales, et que selon les comptes-rendus d'activité de ces missions, elles auront des financements, ou pas.

Monsieur le Maire

On se croirait à Moscou, la propagande russe de la bonne vieille époque, c'est invraisemblable ! La mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines c'est très concret, Noura Dali-Ouharzoune y siège pour nous, elle est juste là au coin de la rue, il y a une antenne à Trappes, une à Guyancourt et je ne sais plus où est la troisième, à Plaisir je crois. Ce sont 150 000 € de subventions en moins, du jour au lendemain, point à la ligne, le reste c'est de la littérature, c'est tout, zéro euro cette année, c'est réglé. On a subi le vote de ces 150 000 € la semaine dernière, on a voté la subvention de Saint-Quentin qui stagne et on a constaté la baisse de celle de la Région Île-de-France. Le président de la mission locale de Saint-Quentin, c'est qui ? Nicolas Dainville, l'ami d'Othman Nasrou, votre ami le maire de La Verrière. C'est lui qui ne rend pas de compte à Othman Nasrou ? Il faudrait qu'ils se parlent, qu'il lui envoie ses bilans. Parce que les bilans sont faits, ils sont votés par l'Assemblée générale où siège Madame Dali-Ouharzoune.

Mesdames et Messieurs, au cas où certains seraient susceptibles et vulnérables à la propagande grossière de Madame Gomila qui essaie de faire l'exercice comme elle peut en l'absence de Monsieur Nasrou, toutes les missions locales de France font des bilans d'activité, les remettent à leurs financeurs, au premier chef, l'État, les collectivités territoriales dont les Régions, qu'elles soient en Île-de-France ou ailleurs. C'est donc faux, je ne dirais pas que c'est mensongé parce que je pense que vous répétez ce que l'on vous a vaguement envoyé par SMS, mais c'est juste faux. Il n'y a pas une mission locale qui ne donne pas son bilan, il y a juste la volonté de se retirer du financement de politiques qui ne semblent pas prioritaires à Monsieur Nasrou et à Madame Péresse. Je comprends, leurs enfants à eux n'auront jamais de problème d'insertion, de santé, de mobilité, je

comprends, la mienne non plus, je l'espère. Mais il y a des gamins qui ont des problèmes de cette nature, je préfère éviter qu'ils brûlent ma voiture ou qu'ils la désossent, désespérés de ne pas avoir de revenus, d'être abandonnés par la société. Et qu'on les forme à 16, 17, 18, 19 ans, qu'on leur trouve un job, qu'on les insère, cela nous évitera après d'expliquer qu'il faut les mettre dans des bateaux pour les renvoyer dans des pays où ils ne sont pas nés.

Merci de votre contribution, Madame Gomila. Plutôt que de faire cet exercice parfois difficile, essayez de convaincre votre collègue, soit de siéger, soit de démissionner, par dignité s'il en a encore un peu.

Je soumetts aux voix, cette fois nous pouvons voter par ordinateur.

Approuvé à la majorité de 28 voix pour, 5 voix contre

Contre :

Gomila/Clerté-Durand/Cordin/Nasrou/Leboucq

Monsieur le Maire

Merci à vous toutes et tous, merci au public et rendez-vous au prochain conseil municipal dont la date a changé, si ma mémoire est bonne il aura lieu le 22 mai. À bientôt, bonne soirée.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le 22 Mai 2023**

Ali RABEH
Maire de Trappes

